



Concevoir un verger ou intégrer des arbres fruitiers dans son système en AB

Objectifs de la formation

Appréhender les informations techniques et économiques permettant de :

- Décider d'intégrer (ou pas) des arbres fruitiers dans son système
- Choisir entre différents systèmes d'implantation des fruitiers
- Réussir la mise en place des arbres

Contenu

18 janvier :

- Identifier les éléments clés de la mise en place d'un verger bio: définitions, critères de choix du système verger en bloc ou agroforestier, exigences pédoclimatiques des principales espèces fruitières, critères de choix des porte-greffes, distance de plantation, modes de conduite, critères de choix agronomiques et commerciaux des variétés
- Visite d'un verger en AB

19 janvier :

- Appréhender les itinéraires techniques et la gestion économique d'un verger bio: commande des plants, insertion de la biodiversité fonctionnelle, préparation de la plantation, plantation, entretien de la plantation, données économiques issues de la ferme pilote de la Durette (verger-maraîcher)
- Travail en groupe sur les décisions à prendre sur les cas concrets fournis par les stagiaires.

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Méthodes pédagogiques : présentation diaporama et explication orale, échanges, jeu et ateliers pratiques, visite de ferme

Moyens matériels et outils : projection de support, exemples concrets, paperboard, quizz, ateliers en groupe

Modalités d'évaluation

En début : recueil des attentes.
En fin : évaluation des acquis (préciser le format : quizz) et de la satisfaction.

INFOS PRATIQUES

Date : 11 et 12 avril 2024

Durée : 14h

Horaires : 9h-17h

Lieu : Vaucluse

Date limite d'inscription : 2 avril 2024

Repas tiré du sac

Intervenant : Gilles Libourel, arboriculteur et expérimentateur au GRAB

Public ciblé : Porteurs et porteurs de projet, agriculteurs et agricultrices installées cherchant une diversification
Prérequis : Aucun

Responsable de formation à contacter : Fausta Gabola, conseillère maraichage et volailles à Agribio 84 et Agribio 13.
animationconseil13-84@bio-provence.org/
0695961662

Tarif : 29 euros TTC/h (ou nous contacter). Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCO possible)

Inscription :
Conditions générales [ici](#).
Formulaire d'inscription
- En ligne en cliquant [ici](#).
- A envoyer par courrier [en cliquant ici](#).



AGRIBIO 84



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant